LA POSTE

Sûr, tout simplement

IncaMail 3

Mode d'emploi pour les tribunaux et les autorités en matière de transmission dans le cadre des ordonnances eGov

Version: V.0104

Date: 02.11.2011

Auteur: Roger Sutter, Product Manager IncaMail

Table des matières

1 Introduction ... 3

2 Conditions préalables ... 3

2.1 Répertoire des autorités ... 3
2.2 Répertoire interplateforme des participants ... 3
2.3 Interopérabilité ... 4
2.4 Modes d’expédition sur IncaMail ... 4

3 Service IncaMail ... 5

3.1 Envoyer ... 5
3.1.1 Quittance d’expédition et de réception ... 6
3.2 Réception ... 7
3.3 S’inscrire ... 10
3.4 Recherche dans le répertoire interplateforme des participants ... 11

4 IncaMail Webmail ... 12

4.1 Envoyer ... 12
4.1.1 Quittance d’expédition et de réception ... 13
4.2 Réception ... 15
4.3 Recherche dans le répertoire interplateforme des participants ... 18

1 Introduction

Les ordonnances émises par la Confédération sur la communication électronique dans le cadre de procédures civiles et pénales et de procédures de poursuite pour dettes et de faillite de même que l'Ordonnance sur la communication électronique dans le cadre d'une procédure administrative (ci-après: ordonnances eGov) contraignent les tribunaux à recevoir des indications sous forme électronique et à déployer une plateforme sécurisée de distribution. Les avocats ou les participants aux procédures, par exemple, peuvent également souhaiter que les décisions leur soient remises sous forme électronique. Vous trouverez des informations complémentaires sous www.ch.ch/ejustice.

IncaMail constitue la plateforme sécurisée de distribution de la Poste Suisse qui est agréée par le DFF en tant que plateforme sécurisée de distribution et qui peut être utilisée dans le cadre des ordonnances.

2 Conditions préalables

2.1 Répertoire des autorités

Les autorités doivent s'inscrire dans le répertoire officiel des autorités pour les relations électroniques avec les autorités (cyberadministration). Les indications requises à cet effet doivent être annoncées auprès d'un office central. Le répertoire officiel des autorités sert à identifier quelles autorités sont atteignables et de quelle manière. Pour des raisons de sécurité, les adresses de courrier électronique des autorités ne sont pas publiées. Vous trouverez le répertoire sous www.ch.ch/ejustice.

2.2 Répertoire interplateforme des participants

Outre le répertoire public des autorités, il existe également un répertoire interplateforme des participants. Ce répertoire n'est pas accessible publiquement, il ne peut être interrogé que par un utilisateur inscrit et via une plateforme sécurisée de distribution. Les adresses de courrier électronique des autorités et des autres participants figurent dans ce répertoire. Le répertoire des participants est mis automatiquement à jour par les plateformes agréées. Toutes les autorités et tous les utilisateurs qui veulent recevoir des messages sous forme électronique y figurent. Les autorités peuvent être inscrites dans le répertoire sans identification complémentaire. Tous les autres utilisateurs doivent s'identifier une seule fois. Cette identification peut être réalisée chez IncaMail à l'aide d'un contrat de client commercial, de l'inscription à SuisseID ou par la vérification du courrier électronique et de l'adresse de domicile. Les clients IncaMail qui souhaitent être inscrits et qui disposent de l'identification requise peuvent s'inscrire lors de l'enregistrement via une case à cocher («Je veux utiliser le compte pour les échanges avec les autorités suisses») ou par les paramétrages dans leur compte en ligne.

Le répertoire interplateforme des participants possède deux fonctions de base. D'une part, il sert aux rédacteurs qui veulent trouver l'adresse effective de courrier électronique d'une autorité et identifier, pour cette autorité, si le destinataire qui souhaite une distribution électronique est suffisamment identifié pour pouvoir la recevoir. S'il est inscrit, il peut la recevoir; sinon, il ne peut pas la recevoir. D'autre part, le répertoire des participants ne contient pas seulement des informations sur tous les participants, mais aussi des informations sur la plateforme sur laquelle l'utilisateur est inscrit. Ceci constitue la base de l'interopérabilité qui doit être offerte par les plateformes.

Le répertoire interplateforme des participants est développé et exploité par un office central fédéral selon un catalogue de critères conforme à l'ordonnance.

2.3 Interopérabilité

Les plateformes agréées doivent garantir l'interopérabilité avec les autres plateformes agréées. Ainsi, une entrée d'un avocat sur la plateforme A pour un tribunal sur la plateforme B doit être transmise de la plateforme A à la plateforme B. La base de l'interopérabilité est constituée par le répertoire interplateforme des participants.

2.4 Modes d'expédition sur IncaMail

Les modes d'expédition suivants existent sur IncaMail:

Mode d'expédition	**Descriptif**
Courrier électronique confidentiel	Transmission cryptée au destinataire Inscription unique requise de la part du destinataire (au moins la vérification du courrier électronique)
Recommandé Swiss Post	Transmission cryptée au destinataire Inscription unique requise de la part du destinataire (au moins la vérification du courrier électronique et de l'adresse du domicile) Délai limité de retrait de 7 jours (ensuite, l'envoi est considéré comme « caduc ») L'émetteur envoie une quittance d'expédition et de réception sous la forme de PDF signés Le destinataire doit accepter ou refuser explicitement le message
Recommandé eGov	Comme le recommandé Swiss Post, mais en plus: Les messages sont échangés avec d'autres plateformes de distribution sous forme interopérable Les messages ne sont remis que si le destinataire est inscrit dans le répertoire interplateforme des participants (c'est seulement dans ce cas que le destinataire peut recevoir des messages selon les ordonnances eGov)

La Poste a créé le mode d'expédition recommandé eGov pour satisfaire aux exigences spécifiques des ordonnances eGov. C'est pour cette raison que le mode d'emploi suivant se limite à ce mode d'expédition.

3 Service IncaMail

Pour pouvoir utiliser le service IncaMail, une connexion unique au serveur IncaMail est nécessaire (Domain Integration). Cette connexion ainsi que les Mail Client Addins mis gratuitement à disposition par IncaMail permettent d'envoyer et de recevoir des communications électroniques directement à partir du Mail Client existant. Vous trouverez des informations complémentaires sous www.incamail.ch/service.

3.1 Envoyer

Rédigez directement le message dans votre Mail Client et annexez des fichiers le cas échéant. Choisissez ensuite le mode d'expédition correspondant et envoyez le courrier électronique.

Microsoft Outlook (fonction aussi en Français)

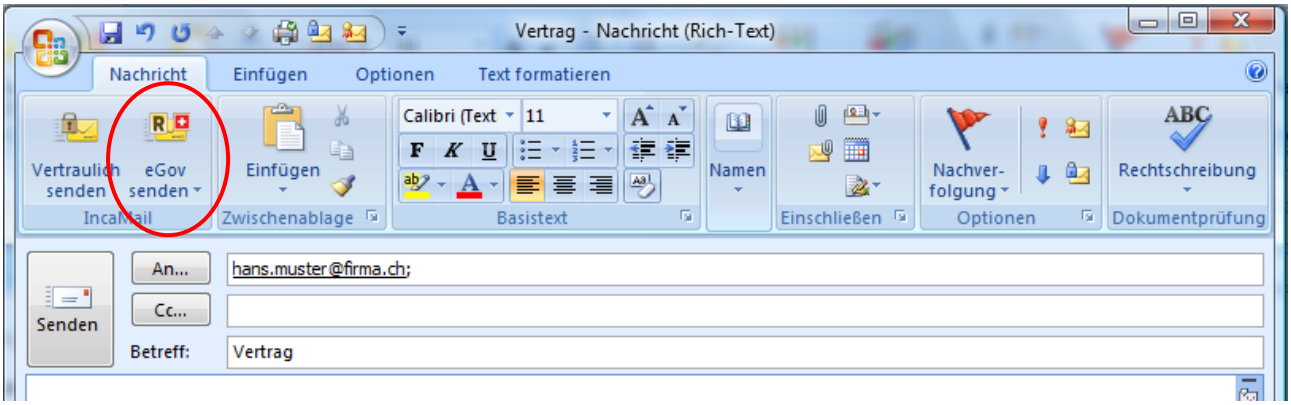

Lotus Notes (fonction aussi en Français)

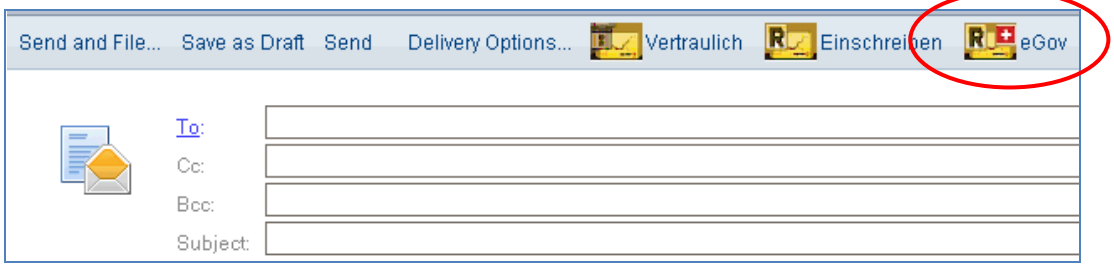

Groupwise

3.1.1 Quittance d'expédition et de réception

Dès que le message sera arrivé sur la plateforme IncaMail, vous recevrez une quittance d'expédition sous la forme d'un PDF signé. La quittance contient les indications relatives à l'envoi, les destinataires, y compris le statut, et l'énumération des fichiers annexés. Elle est également signée et datée sous forme numérique par la Poste avec un tampon pour des raisons de sécurité comme à des fins de preuve.

Quittance d'expédition

IncaMail

Quittance d'expédition

Expéditeur	Identification
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID

Date d'expédition	Objet
Nov 22 2010, 09:56:33 GMT+0100	texte

Type d'expédition	Numéro de message
Recommandé eGov	1290416215.0.272214213459851@incamail.ch

Destinataire	Identification	Statut	Date
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID	Reçu	Nov 22 2010, 09:56:33 GMT+0100

Courrier électronique original

Fichiers (nom, type, taille en bytes, valeur Hash)

L'exactitude de cette quittance atteste:

La Poste Suisse

Date: 22.11.2010 08:56:58 UTC

Powered by SwissSign

© 2010 Swiss Post

www.incamail.ch

Dès que le message a été retiré resp. refusé par tous les destinataires ou si le délai de retrait est parvenu à expiration, vous recevez, en tant qu'expéditeur, une quittance de réception. Celle-ci a la même forme que la quittance d'expédition, sauf que le statut du destinataire et l'heure de la réception ont changé.

Quittance de réception

IncaMail

Quittance de réception

Expéditeur	Identification
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID

Date d'expédition	Objet
Nov 19 2010, 11:27:04 GMT+0100	

Type d'expédition	Numéro de message
Recommandé eGov	1290162446.0.713955153784813@incamail.ch

Destinataire	Identification	Statut	Date
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID	Accepté	Nov 19 2010, 11:32:59 GMT+0100

Courrier électronique original

Fichiers (nom, type, taille en bytes, valeur Hash)

IncaMail

L'exactitude de cette quittance atteste:

La Poste Suisse

Date: 19.11.2010 10:33:22 UTC

Powered by SwissSign

© 2010 Swiss Post

www.incamail.ch

3.2 Réception

Les recommandés eGov doivent être acceptés sous forme explicite par le destinataire avant d'être lus, la quittance de réception ne pouvant être émise en toute fiabilité que sous cette forme. C'est pour cette raison que les clients du service IncaMail qui utilisent le recommandé eGov reçoivent dans un premier temps un fichier annexé crypté à l'aide de la technologie SAFE (Secure Attached File Encryption). Après la première ouverture du message, celui-ci peut encore être distribué en tant que courrier électronique normal par le biais d'une connexion sécurisée. Les clients du service IncaMail peuvent ouvrir les recommandés eGov sans mot de passe supplémentaire. Les étapes suivantes sont requises à cet effet.

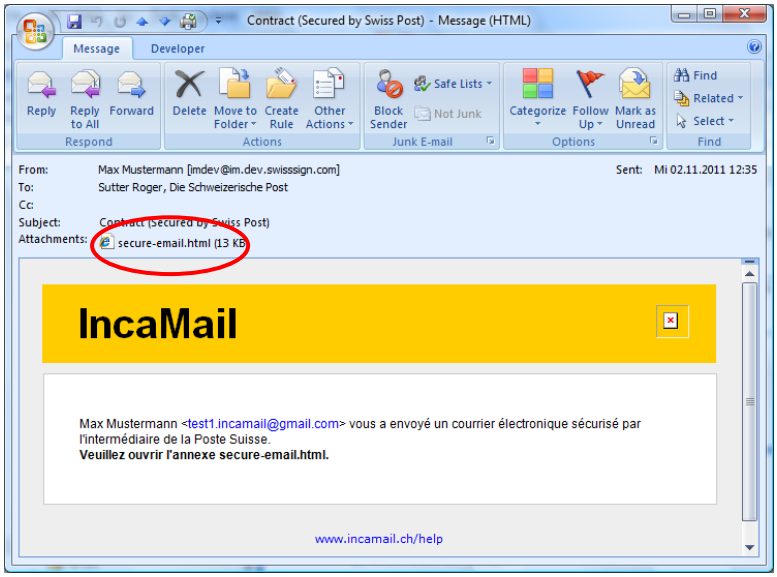
Contract (Secured by Swiss Post) - Message (HTML)
Message
Developer
Reply
Reply to All
Forward
Delete
Move to Folder
Create Rule
Other Actions
Block Sender
Safe Lists
Not Junk
Categorize
Follow Up
Mark as Unread
Find
Related
Select
Respond
Actions
Junk E-mail
Options
Find
From: Max Mustermann [imdev@im.dev.swisssign.com]
Sent: Mi 02.11.2011 12:35
To: Sutter Roger, Die Schweizerische Post
Cc:
Subject: Contract (Secured by Swiss Post)
Attachments: secure-email.html (13 KB)
IncaMail
Max Mustermann <test1.incamail@gmail.com> vous a envoyé un courrier électronique sécurisé par l'intermédiaire de la Poste Suisse.
Veuillez ouvrir l'annexe secure-email.html.
www.incamail.ch/help

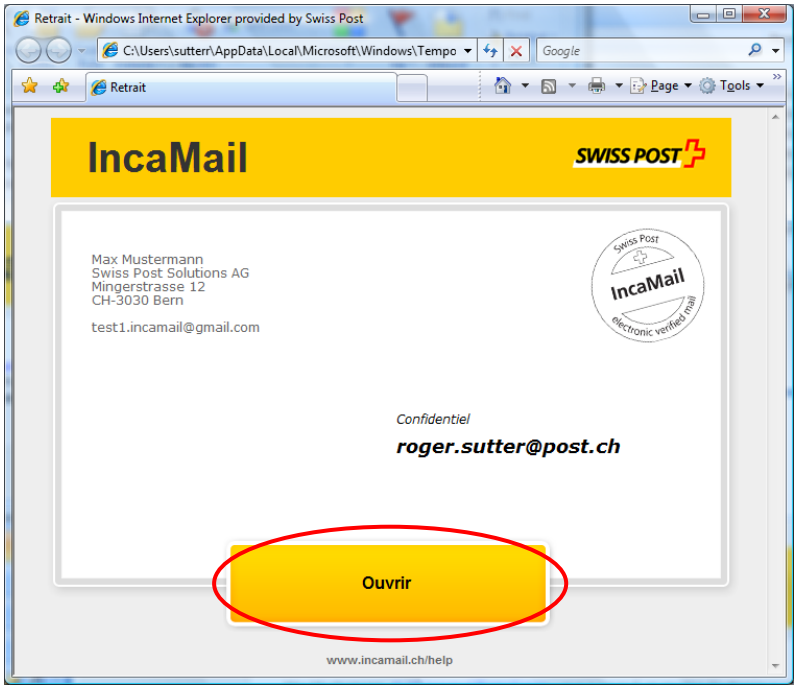
Retrait - Windows Internet Explorer provided by Swiss Post
C:\Users\sutterr\AppData\Local\Microsoft\Windows\Tempo
Google
Retrait
Page
Tools
IncaMail
SWISS POST
Max Mustermann
Swiss Post Solutions AG
Mingerstrasse 12
CH-3030 Bern
test1.incamail@gmail.com
Swiss Post
IncaMail
electronic verified mail
Confidentiel
roger.sutter@post.ch
Ouvrir
www.incamail.ch/help

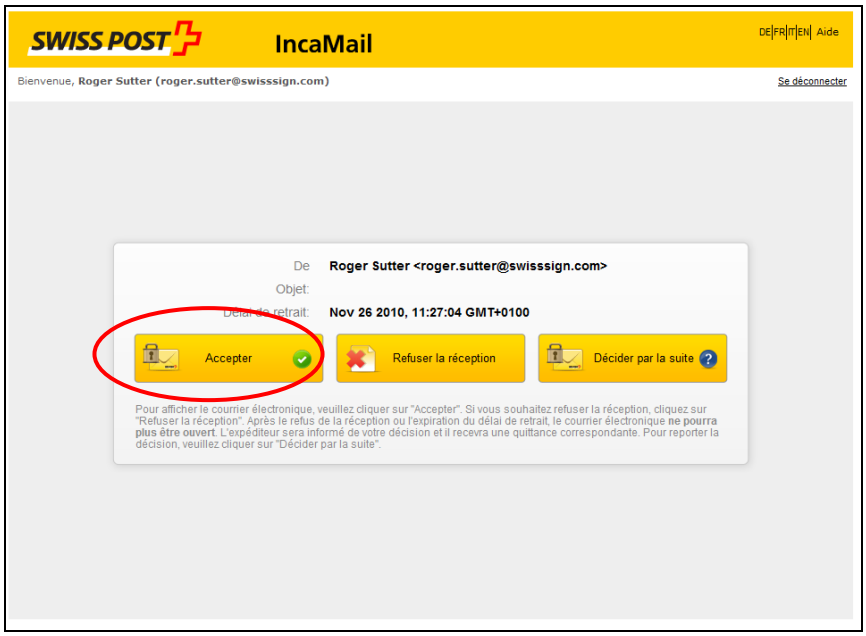
SWISS POST
IncaMail
DE|FR|IT|EN| Aide
Bienvenue, Roger Sutter (roger.sutter@swisssign.com)
Se déconnecter
De Roger Sutter <roger.sutter@swisssign.com>
Objet:
Délai de retrait: Nov 26 2010, 11:27:04 GMT+0100
Accepter
Refuser la réception
Décider par la suite
Pour afficher le courrier électronique, veuillez cliquer sur "Accepter". Si vous souhaitez refuser la réception, cliquez sur "Refuser la réception". Après le refus de la réception ou l'expiration du délai de retrait, le courrier électronique ne pourra plus être ouvert. L'expéditeur sera informé de votre décision et il recevra une quittance correspondante. Pour reporter la décision, veuillez cliquer sur "Décider par la suite".

SWISS POST
IncaMail
DE|FR|IT|EN| Aide
Bienvenue, Roger Sutter (roger.sutter@swisssign.com)
Se déconnecter
Écrire un courriel
Lire un courriel
Paramètres
Contacts
Journal de connexion
De Roger Sutter <roger.sutter@swisssign.com>
A roger.sutter@swisssign.com
CC
Date Fri, 19 Nov 2010 11:27:03 +0100
Objet
Fichiers
Sehr geehrter Herr...
Enregistrer le courriel
Faire suivre confidentiellement
Réponse gratuite confidentielle

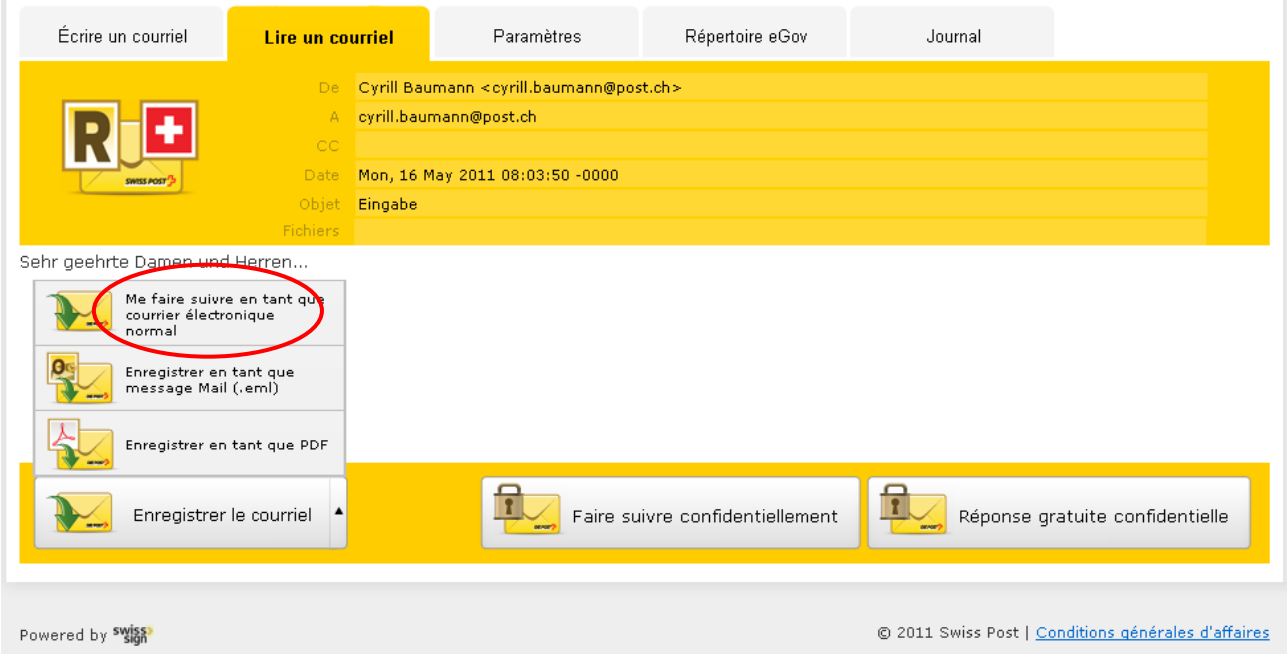

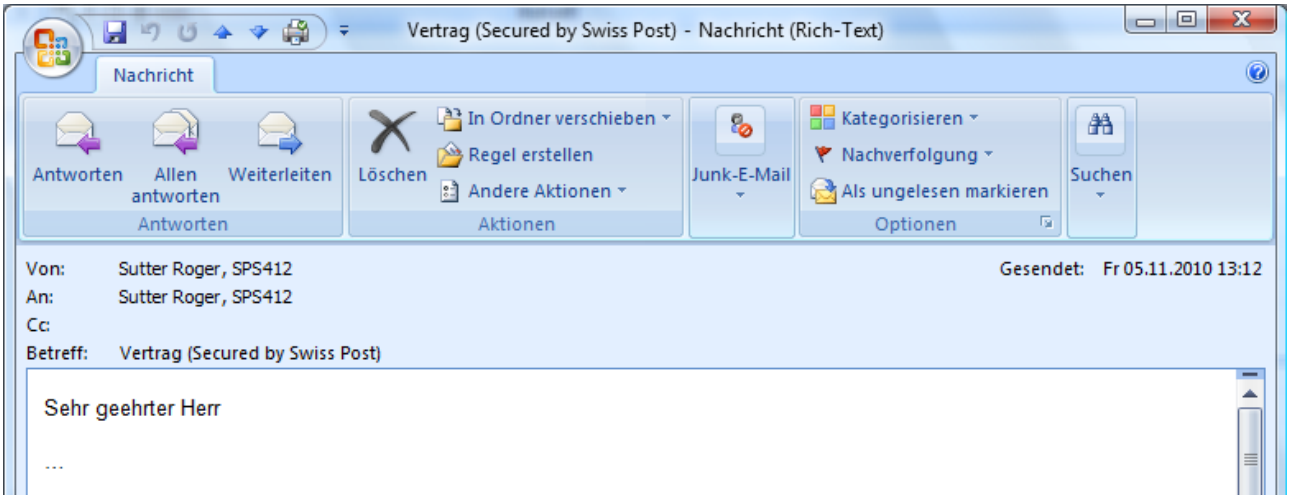

3.3 S'inscrire

Fondamentalement, aucune inscription supplémentaire n'est requise en matière d'expédition et de réception pour les utilisateurs dans le cadre des domaines rattachés au service IncaMail. S'il s'agit toutefois des relations avec les autorités en matière de respect des ordonnances eGov, les exploitants de plateformes doivent annoncer les comptes de destinataires correspondants dans le répertoire interplateforme des participants. Pour qu'IncaMail sache quelles adresses de réception doivent être annoncées, celles-ci doivent être inscrites sous forme unique sur IncaMail par les tribunaux et par les autorités. L'inscription survient en ligne via https://im.post.ch. Les points suivants sont importants dans ce contexte:

- Saisie exacte des indications requises
- La procédure de vérification se limite au contrôle de l'adresse de courrier électronique à l'aide du code d'activation (la vérification de l'adresse du domicile n'est pas nécessaire)
- Activer la case à cocher «Je veux utiliser le compte pour les relations avec les autorités suisses» dans les «Paramètres». L'adresse sera alors inscrite au répertoire central des participants

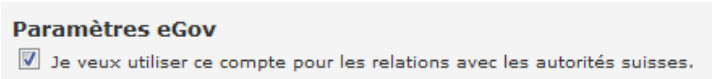

3.4 Recherche dans le répertoire interplateforme des participants

L'accès en ligne à IncaMail avec le mot de passe correspondant est activé en même temps que l'inscription. L'accès peut être utilisé pour une éventuelle recherche dans le répertoire interplateforme des participants. Cette recherche est accessible en ligne par tous les comptes qui sont utilisés pour les relations avec les autorités. Etant donné que le recommandé eGov ne peut être distribué qu'aux participants figurant dans le répertoire interplateforme des participants, la recherche n'est pas absolument nécessaire pour les tribunaux en vue de déterminer le droit de réception.

Vous atteindrez le répertoire eGov dans le compte en ligne sous «Répertoire eGov». Veuillez saisir au moins 3 signes dans le champ de saisie pour effectuer la recherche. Pour des raisons de sécurité, les partenaires des autres plateformes ne peuvent être affichés qu'en cas de réponse exacte (par ex. nom exact ou adresse exacte de courrier électronique). Les participants inscrits à IncaMail peuvent également être retrouvés sans réponse exacte.

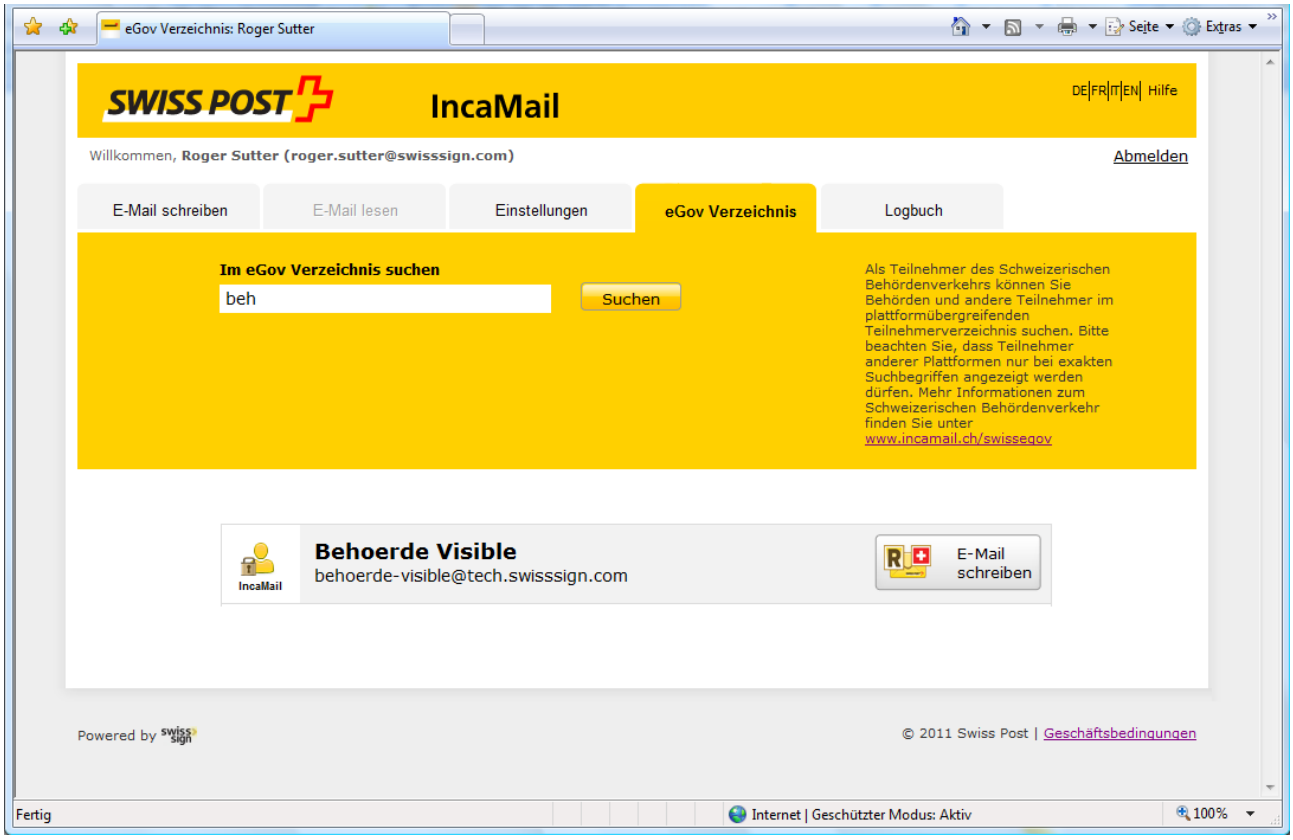

4 IncaMail Webmail

Pour pouvoir envoyer des recommandés eGov par Webmail, les étapes uniques suivantes sont nécessaires:

1. Inscription sous https://im.post.ch

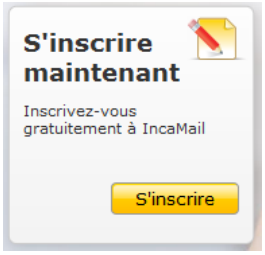

2. Vérification de l'adresse de domicile ou inscription par une SuisseID

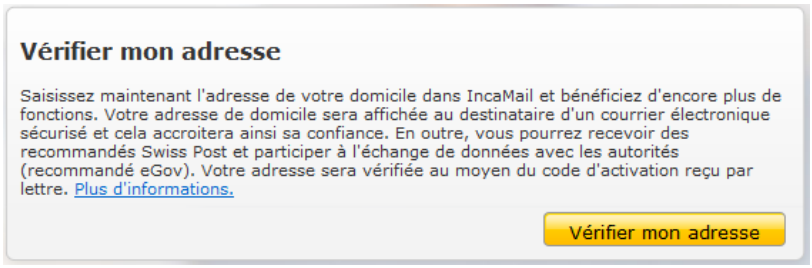
Vérifier mon adresse
Saisissez maintenant l'adresse de votre domicile dans IncaMail et bénéficiez d'encore plus de fonctions. Votre adresse de domicile sera affichée au destinataire d'un courrier électronique sécurisé et cela accroitera ainsi sa confiance. En outre, vous pourrez recevoir des recommandés Swiss Post et participer à l'échange de données avec les autorités (recommandé eGov). Votre adresse sera vérifiée au moyen du code d'activation reçu par lettre. Plus d'informations.
Vérifier mon adresse

3. Activation de l'option «Je veux utiliser le compte pour les relations avec les autorités suisses» dans les «Paramètres».

4.1 Envoyer

Rédigez directement le message dans le formulaire Internet d'IncaMail et annexez des fichiers le cas échéant. Choisissez ensuite le mode d'expédition correspondant (recommandé eGov) et envoyez le courrier électronique.

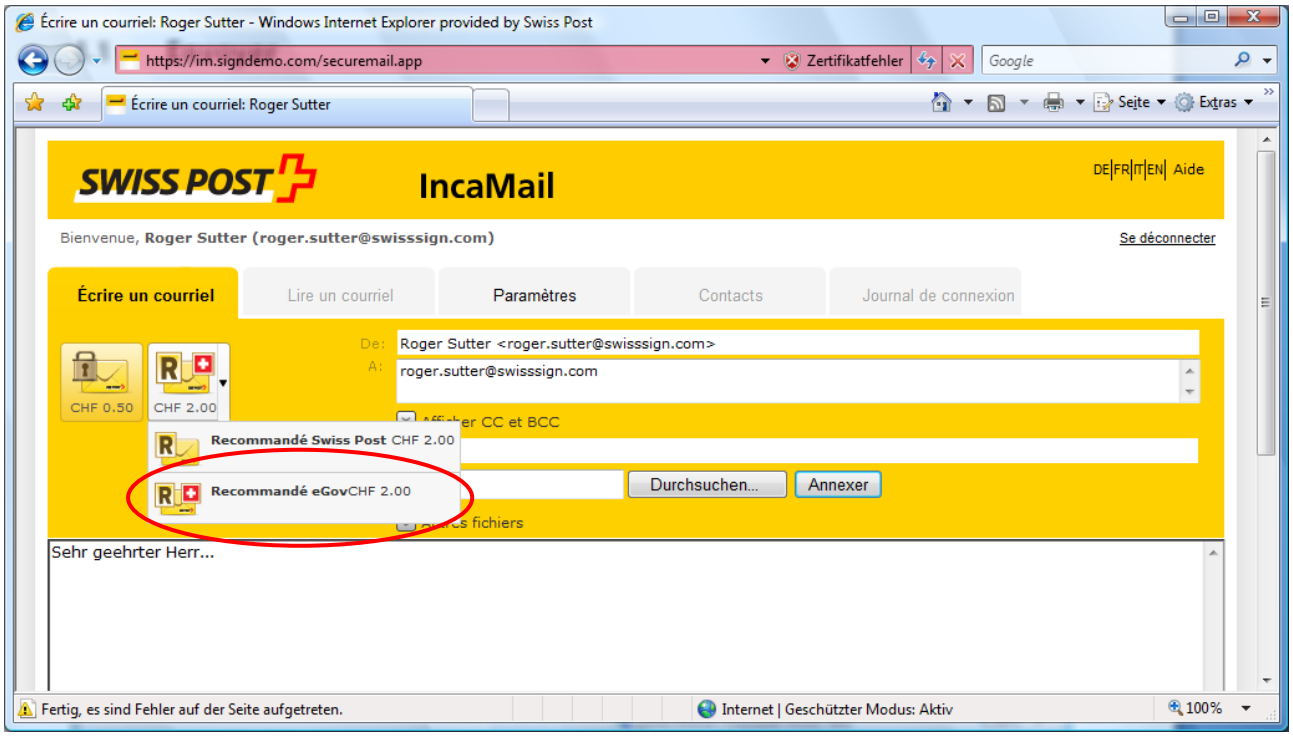

4.1.1 Quittance d'expédition et de réception

Dès que le message sera arrivé sur la plateforme IncaMail, vous recevrez une quittance d'expédition sous la forme d'un PDF signé. La quittance contient les indications relatives à l'envoi, les destinataires, y compris le statut, et l'énumération des fichiers annexés. Elle est également signée et datée sous forme numérique par la Poste avec un tampon pour des raisons de sécurité comme à des fins de preuve.

Quittance d'expédition

IncaMail

Quittance d'expédition

Expéditeur	Identification
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID
Date d'expédition	**Objet**
Nov 22 2010, 09:56:33 GMT+0100	texte
Type d'expédition	**Numéro de message**
Recommandé eGov	1290416215.0.272214213459851@incamail.ch

Destinataire	Identification	Statut	Date
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID	Reçu	Nov 22 2010, 09:56:33 GMT+0100

Courrier électronique original

Fichiers (nom, type, taille en bytes, valeur Hash)

IncaMail

L'exactitude de cette quittance atteste:

La Poste Suisse

Date: 22.11.2010 08:56:58 UTC

Powered by SwissSign

© 2010 Swiss Post

www.incamail.ch

Dès que le message a été retiré resp. refusé par tous les destinataires ou si le délai de retrait est parvenu à expiration, vous recevez, en tant qu'expéditeur, une quittance de réception. Celle-ci a la même forme que la quittance d'expédition, sauf que le statut du destinataire et l'heure de la réception ont changé.

Quittance de réception

IncaMail

Quittance de réception

Expéditeur	Identification
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID

Date d'expédition	Objet
Nov 19 2010, 11:27:04 GMT+0100	

Type d'expédition	Numéro de message
Recommandé eGov	1290162446.0.713955153784813@incamail.ch

Destinataire	Identification	Statut	Date
roger.sutter@swisssign.com	SuisseID	Accepté	Nov 19 2010, 11:32:59 GMT+0100

Courrier électronique original

Fichiers (nom, type, taille en bytes, valeur Hash)

IncaMail

L'exactitude de cette quittance atteste:

La Poste Suisse

Date: 19.11.2010 10:33:22 UTC

Powered by SwissSign

© 2010 Swiss Post

www.incamail.ch

4.2 Réception

Les recommandés eGov doivent être acceptés sous forme explicite par le destinataire avant d'être lus, la quittance de réception ne pouvant être émise en toute fiabilité que sous cette forme. Vous recevez les recommandés eGov en tant que fichiers attachés cryptés à l'aide de la technologie SAFE. Le message peut être lu et enregistré après la saisie du mot de passe. Une fois ouvert pendant le délai, le fichier attaché crypté peut être ouvert de nouveau à volonté.

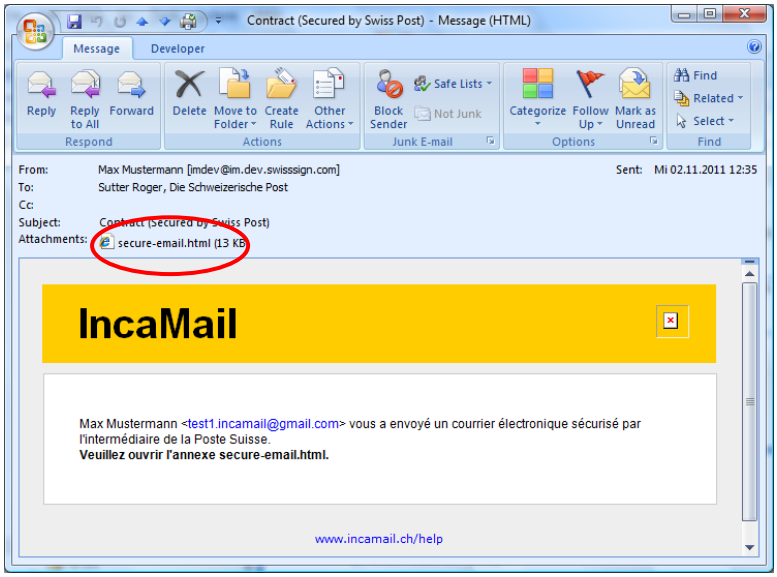
Contract (Secured by Swiss Post) - Message (HTML)
Message
Developer
Reply
Reply to All
Forward
Delete
Move to Folder
Create Rule
Other Actions
Block Sender
Safe Lists
Not Junk
Categorize
Follow Up
Mark as Unread
Find
Related
Select
Respond
Actions
Junk E-mail
Options
Find
From: Max Mustermann [imdev@im.dev.swisssign.com]
Sent: Mi 02.11.2011 12:35
To: Sutter Roger, Die Schweizerische Post
Cc:
Subject: Contract (Secured by Swiss Post)
Attachments: secure-email.html (13 KB)
IncaMail
Max Mustermann <test1.incamail@gmail.com> vous a envoyé un courrier électronique sécurisé par l'intermédiaire de la Poste Suisse.
Veuillez ouvrir l'annexe secure-email.html.
www.incamail.ch/help

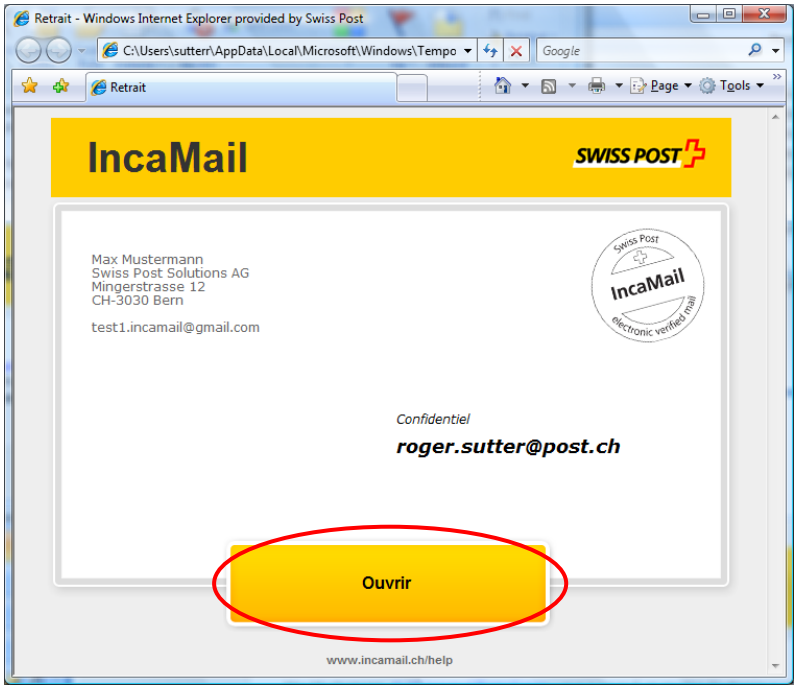
Retrait - Windows Internet Explorer provided by Swiss Post
C:\Users\sutterr\AppData\Local\Microsoft\Windows\Tempo
Google
Retrait
Page
Tools
IncaMail
SWISS POST
Max Mustermann
Swiss Post Solutions AG
Mingerstrasse 12
CH-3030 Bern
test1.incamail@gmail.com
Swiss Post
IncaMail
electronic verified mail
Confidentiel
roger.sutter@post.ch
Ouvrir
www.incamail.ch/help

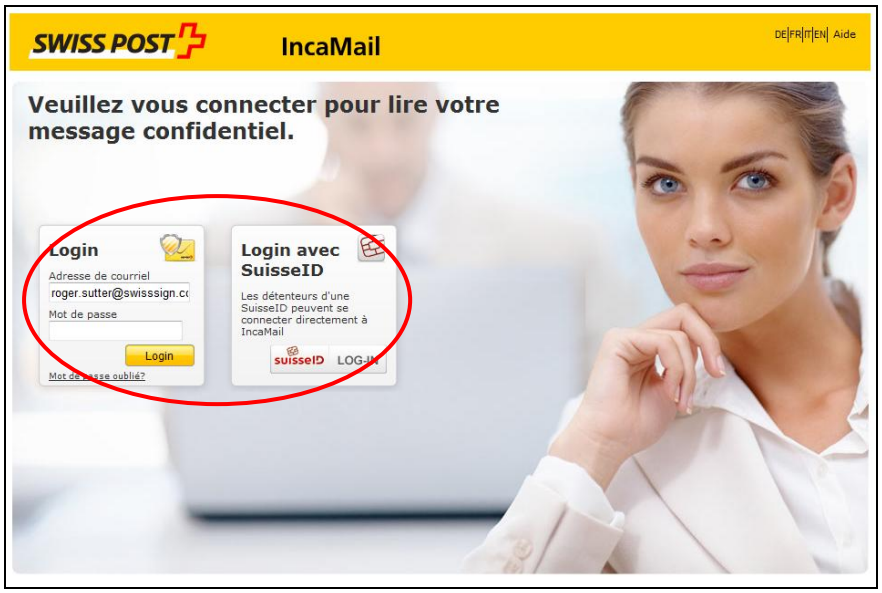
SWISS POST
IncaMail
DE|FR|IT|EN| Aide
Veuillez vous connecter pour lire votre message confidentiel.
Login
Adresse de courriel
roger.sutter@swisssign.cc
Mot de passe
Login
Mot de passe oublié?
Login avec SuisseID
Les détenteurs d'une SuisseID peuvent se connecter directement à IncaMail
suisseID
LOG-IN

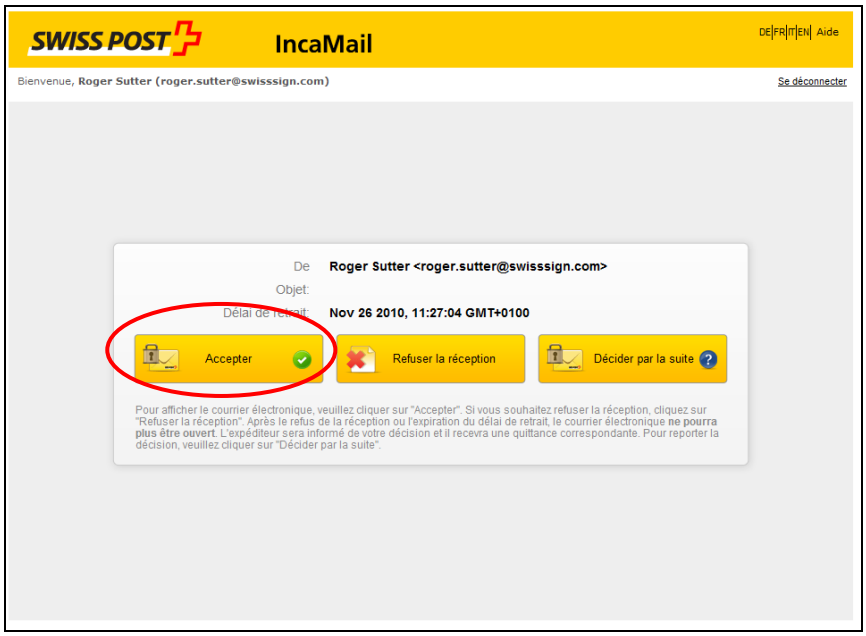
SWISS POST
IncaMail
DE|FR|IT|EN| Aide
Bienvenue, Roger Sutter (roger.sutter@swisssign.com)
Se déconnecter
De Roger Sutter <roger.sutter@swisssign.com>
Objet:
Délai de retrait: Nov 26 2010, 11:27:04 GMT+0100
Accepter
Refuser la réception
Décider par la suite
Pour afficher le courrier électronique, veuillez cliquer sur "Accepter". Si vous souhaitez refuser la réception, cliquez sur "Refuser la réception". Après le refus de la réception ou l'expiration du délai de retrait, le courrier électronique ne pourra plus être ouvert. L'expéditeur sera informé de votre décision et il recevra une quittance correspondante. Pour reporter la décision, veuillez cliquer sur "Décider par la suite".

SWISS POST
IncaMail
DE|FR|IT|EN| Aide
Bienvenue, Roger Sutter (roger.sutter@swisssign.com)
Se déconnecter
Écrire un courriel
Lire un courriel
Paramètres
Contacts
Journal de connexion
De Roger Sutter <roger.sutter@swisssign.com>
A roger.sutter@swisssign.com
CC
Date Fri, 19 Nov 2010 11:27:03 +0100
Objet
Fichiers
Sehr geehrter Herr...
Enregistrer le courriel
Faire suivre confidentiellement
Réponse gratuite confidentielle

4.3 Recherche dans le répertoire interplateforme des participants

La recherche dans le répertoire interplateforme des participants vous est proposée dans le compte Webmail. Etant donné que le recommandé eGov ne peut être distribué qu'aux participants figurant dans le répertoire interplateforme des participants, la recherche n'est pas absolument nécessaire pour les tribunaux en vue de déterminer le droit de réception.

Vous atteindrez le répertoire eGov dans le compte en ligne sous «Répertoire eGov». Veuillez saisir au moins 3 signes dans le champ de saisie pour effectuer la recherche. Pour des raisons de sécurité, les partenaires des autres plateformes ne peuvent être affichés qu'en cas de réponse exacte (par ex. nom exact ou adresse exacte de courrier électronique). Les participants inscrits à IncaMail peuvent également être retrouvés sans réponse exacte.